



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FRANCE
compétences

MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

POUR LES SALARIÉS ET LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS



ÉPISODE 1

Tout savoir sur « Mon conseil en évolution professionnelle pour les salariés et les travailleurs indépendants »

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) a été créé en 2013 par les partenaires sociaux et consacré par la loi de 2014 relative à la formation professionnelle.

Dans un contexte où les transformations du travail sont à la fois rapides et profondes, et dans lequel le paysage de l'emploi et de la formation est complexe à appréhender, le CEP a pour ambition de permettre à tout actif, salarié, indépendant, demandeur d'emploi, qui le souhaite de bénéficier d'un service gratuit et personnalisé pour faire le point sur sa situation et être accompagné dans son projet professionnel.

France compétences, autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage, lance une mini série afin d'apporter au plus grand nombre un éclairage sur le service « **Mon conseil en évolution professionnelle** » pour les **salariés et les travailleurs indépendants**.

FRANCE COMPÉTENCES ORGANISE ET FINANCE

« MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE »

POUR LES SALARIÉS ET LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

La loi du 5 septembre 2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" a conforté le CEP comme levier essentiel au service de la sécurisation des parcours des actifs et de leur capacité à choisir leur avenir professionnel et a maintenu le principe d'un CEP universel accessible à tous les actifs, quel que soit leur statut (salarié, indépendant, demandeur d'emploi).

Pour les demandeurs d'emploi, les cadres, les jeunes, les personnes dont le handicap est un frein à l'évolution professionnelle, le service CEP continue d'être dispensé par les opérateurs du service public de l'emploi (Pôle emploi, APEC, Missions locales, Cap emploi).

Pour les actifs occupés (salariés et indépendants), la loi a confié à France compétences l'organisation et le financement du service CEP.

Mon conseil en évolution professionnelle pour les salariés et les travailleurs indépendants est désormais délivré par des opérateurs régionaux désignés par France compétences dans le cadre d'un marché public.



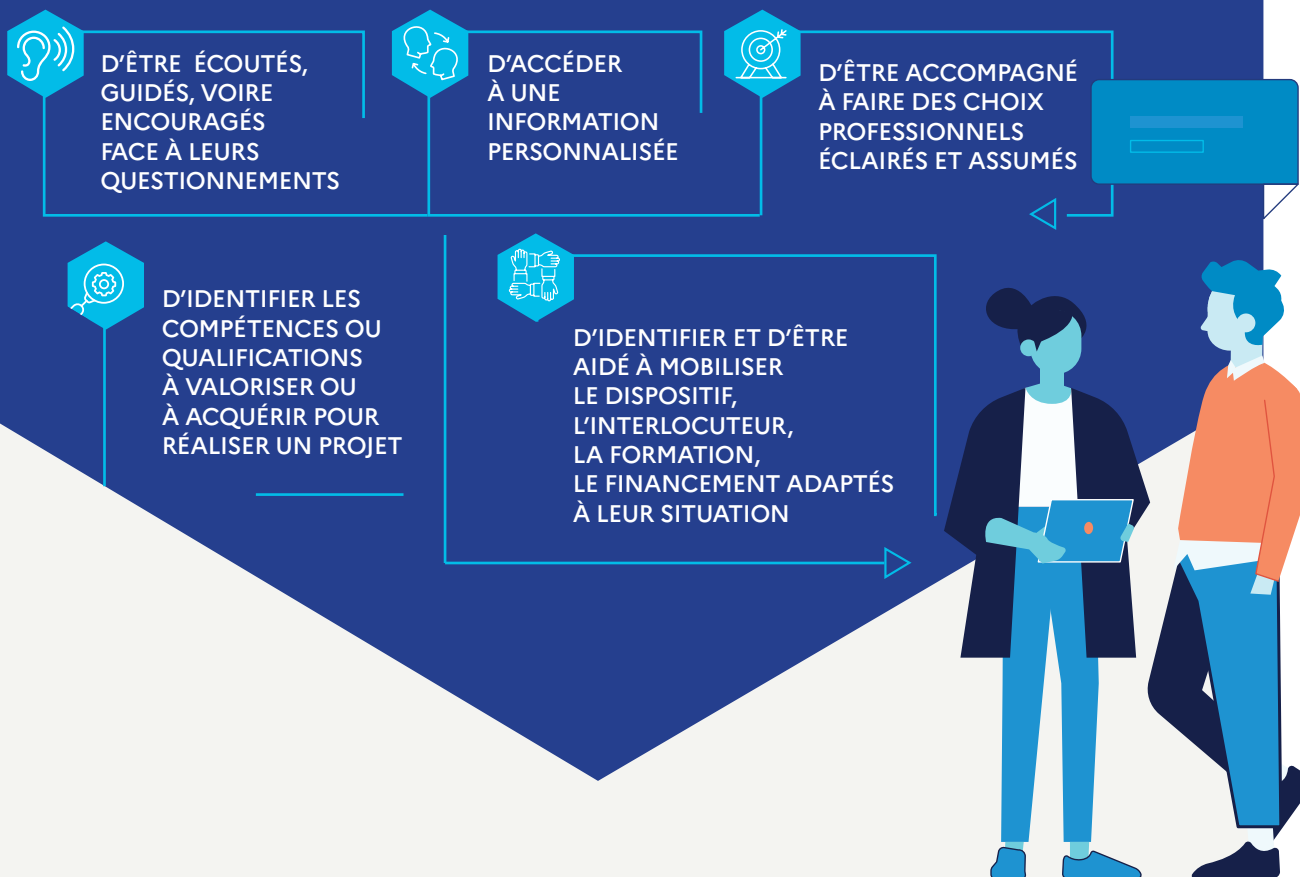
MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE, UN SERVICE PUBLIC D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL ACCESSIBLE AUX SALARIÉS ET AUX TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Mon conseil en évolution professionnelle est un service public d'accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé accessible aux salariés et aux travailleurs indépendants durant toute leur vie professionnelle.

Quelle que soit la demande :

- prendre du recul sur sa situation
- préparer une mobilité ou une transition professionnelle
- évoluer dans sa fonction ou son entreprise
- mieux dialoguer avec son employeur
- valoriser ses compétences ou son expérience
- choisir une formation
- mieux articuler sa vie professionnelle avec sa vie personnelle
- trouver un nouvel emploi

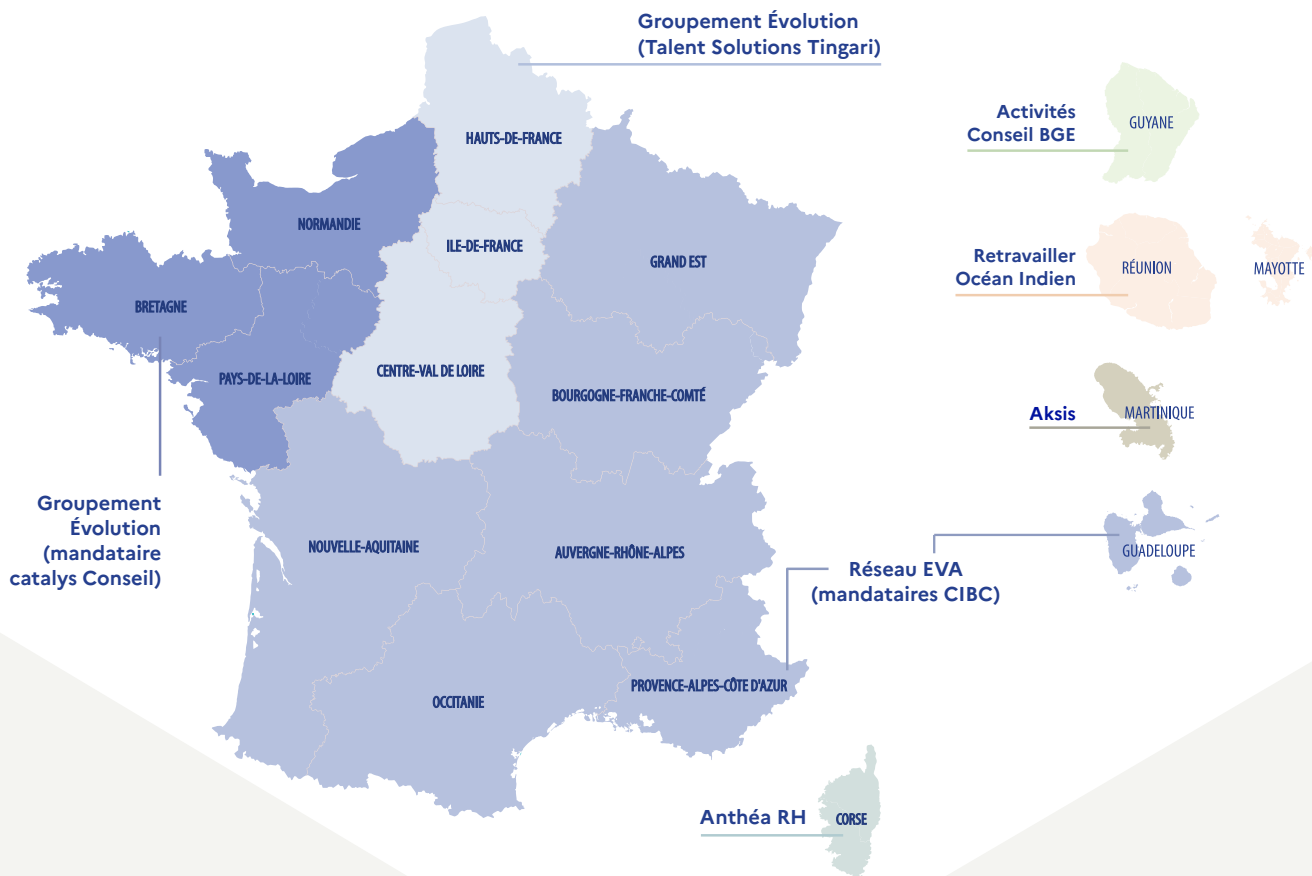
Mon conseil en évolution professionnelle permet aux salariés et aux indépendants :



**DEPUIS 2020, 18 OPÉRATEURS RÉGIONAUX DÉLIVRENT
« MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE »
AUPRÈS DES SALARIÉS ET DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS**

▷ GARANTIR UN SERVICE DE QUALITÉ AU COEUR DES TERRITOIRES

LE RÉSEAU D'OPÉRATEURS RÉGIONAUX DE « MON CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE » POUR LES SALARIÉS ET LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS



DONNÉES CLÉS

UN RECOURS EN CONSTANTE ÉVOLUTION

+ 52 %
entre 2020 et 2022

PLUS DE FEMMES QUE D'HOMMES, UNE MAJORITÉ DE SALARIÉS ET ENCORE PEU D'INDÉPENDANTS

61 % de femmes
95 % de salariés

+ des 2/3
des bénéficiaires ont entre 25 et 44 ans

DES DEMANDES ORIENTÉES VERS LA RECONVERSION PROFESSIONNELLE, MAIS AUSSI SUR LA PRISE DE REcul CONCERNANT SA SITUATION PROFESSIONNELLE

50 %
pour changer de métier ou de secteur d'activité

16 %
pour prendre du recul sur leur situation professionnelle

15 %
pour créer ou reprendre une entreprise

UN SERVICE RECONNU POUR SA QUALITÉ ET SON UTILITÉ

92 %
des bénéficiaires se déclarent satisfaits

87 %
des bénéficiaires déclarent que le CEP leur a été utile



Retrouvez toutes les informations (contacts et localisation d'un opérateur en proximité, FAQ, fiches pratiques, actualités, témoignages...) sur :

mon-cep.org

Créée en 2019, par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / presse@francecompetences.fr
Immeuble Canopy, 6, rue du Général Audran
92400 Courbevois

www.francecompetences.fr

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage